

REGLEMENT YZEURAIID 2010

Toute équipe reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepter au moment ou elle se présente au départ des épreuves

GENERALITES

1. Organisation: Ville d'Yzeure, Office Municipal des Sports, TRIMAY, EAMYA, ROMYA, Compagnie d'Arc Yzeure Moulins.
2. YZEURAIID se déroulera le **dimanche 5 septembre 2010**.
3. Parking, secrétariat. Douches à proximité, au stade Serge Mésonès. Repas offert en fin d'épreuve.
4. YZEURAIID est un enchaînement d'épreuves de pleine nature: tir à l'arc, VTT, run and bike, VTT, Canoë Orientation, Tir à l'arc/biathlon, course d'orientation, ponts flottants, et tyrolienne sur environ 50kms.
5. L'accueil des concurrents se fera au plan d'eau des Ozières d'Yzeure (Allier) le dimanche 5 septembre 2010 à partir de **7h30**, l'arrivée sera jugée au plan d'eau des Ozières.
6. La première épreuve, le tir à l'arc, devra avoir lieu entre **8h et 9h** au plan d'eau des Ozières.
7. Le briefing se tiendra après l'épreuve du tir à l'arc à partir de **9h00**, le départ de la course sera donné dans la continuité vers 9h15 et en fonction des pénalités obtenues lors du tir à l'arc (12 minutes au maximum).
8. Les épreuves et les parcours pourront être modifiés si l'organisation le juge nécessaire en fonction des conditions climatiques ou autres faits exceptionnels. Aucune réclamation ne sera prise en compte par l'organisation à ce sujet. **Cependant le comité d'organisation s'engage à informer les équipes inscrites des éventuelles modifications ou compléments d'informations avant le début du Raid.**
9. L'organisation s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer la sécurité des participants ainsi que les premiers secours. Différents véhicules, motos et liaisons radio seront présents tout au long des parcours.
10. La sécurité sera assurée par la Police Municipale, la gendarmerie, les secouristes du sauvetage aquatique de Bellerives, un médecin, les signaleurs et les organisateurs.
11. L'organisation décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques, immédiats ou futurs dont pourraient être victime les concurrents. Les concurrents sont conscients des risques inhérents à la pratique des sports de pleine nature (pour certaines parties sur des routes ouvertes à la circulation), tels qu'ils sont proposés dans le cadre de la manifestation.
12. Les concurrents s'engagent à ne pas poursuivre l'organisation en cas d'accident lors ou à l'issue des épreuves, ou lors des déplacements sur routes ouvertes à la circulation.
13. **YZEURAIID est membre du Groupement National des Raids Multisports de Nature – GNRMSN.**
14. **L'organisation a souscrit une assurance garantissant sa Responsabilité Civile d'Organisateur, celle de ses préposés et des participants auprès de la MAE.**
15. Nous attirons l'attention des concurrents sur leur intérêt à souscrire une assurance individuelle accident le couvrant des risques encourus personnellement au cours de la manifestation. Si ce n'est pas le cas, il a la possibilité d'en contracter une suivant le contrat négocié par le GNRMSN.
16. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de pertes ou de vols de toute nature pendant la manifestation.
17. Les concurrents autorisent l'organisation à utiliser à des fins promotionnelles toutes les photos réalisées lors de la manifestation.

PARTICIPATION ET INSCRIPTION

1. Composition des équipes: 2 concurrents sans assistance, âge minimum de **18 ans dans l'année**. Les équipes peuvent être mixtes et tous les concurrents attestent savoir nager **au moins 25 mètres et à s'immerger**.
2. L'inscription par courrier adressé à OMS- Service des Sports - Hôtel de Ville – 03400 YZEURE
3. Les documents à fournir sont: le bulletin d'inscription lisiblement rempli; un certificat médical de non contre indication à pratique **des épreuves de raids multisports datant de moins d'un an au 5 septembre 2010** ou la licence en cours d'une des disciplines proposées mais avec la mention « en compétition » sur sa licence, le règlement des droits d'inscription de 40 euros si l'inscription a eu lieu avant le 15 août ou de 50 euros après le 15 août par chèque à l'ordre de OMS YZEURAIID.
4. A réception de l'ensemble des documents, une confirmation d'inscription sera retournée avec le numéro d'équipe.
5. Seuls les équipes complètes seront autorisées à prendre le départ sauf décision de l'organisation.
6. Tout concurrent ayant abandonné devra impérativement prévenir un membre de l'organisation ou un responsable des secours.
7. Chaque équipe s'engage à apporter le matériel nécessaire à la course et à porter le matériel fourni par les organisateurs.
8. Les concurrents seront en autonomie complète pendant toute les épreuves, néanmoins l'organisation mettra en place un ravitaillement en eau dans la forêt des Vesvres et à la fin des épreuves.
9. **Le port du casque est obligatoire pour toutes les épreuves.**

MATERIEL

Matériel obligatoire par équipier :

1. 1 casque VTT norme CE
2. 1 VTT
3. eau et vivres
4. 4 épingles

Matériel obligatoire par équipe

1. 1 sifflet
2. 1 nécessaire à réparation
3. 1 nécessaire à pharmacie

Matériel conseillé

1. 1 porte carte
2. 1 téléphone portable
3. 1 boussole

Des contrôles du matériel obligatoire peuvent être effectués tout au long de la journée.

PARCOURS

1. Le parcours est tracé en milieu naturel, mi urbain, la progression se fera en VTT, à pied, en canoë.
2. Les parcours VTT et **Run and Bike se feront** en suivi d'itinéraire **fléché**, la course à pied se fera en orientation.
3. Les concurrents doivent se conformer à l'itinéraire indiqué.
4. Les concurrents ne doivent emprunter que les axes goudronnés autorisés par l'organisation.
5. **Les concurrents s'engagent à respecter le code de la route.**
6. Aucune aide extérieure n'est autorisée en cours d'épreuve, l'aide entre concurrent est possible.
7. L'environnement, les domaines privés empruntés doivent être respectés, les emballages, les sachets protecteurs des compléments alimentaires et boissons ne doivent pas être abandonnés au long du parcours.
8. Une équipe de contrôleur mobile pourra disqualifier immédiatement toute équipe surprise en infractions 3 – 4 – 5 – 6 **et 7**
9. l'organisation se réserve le droit d'arrêter la progression des équipes si le temps maximum de passage fixé par l'organisation est dépassé.
10. Toute traversée de propriétés privées, parcelles cultivées ou autres sans indication fléchée est interdite.

CONTROLE DE PASSAGE

1. Le parcours comporte un certain nombre de contrôles, de passages obligatoires qui doivent être passés en équipe.
2. Le capitaine devra poinçonner la carte de pointage sous la surveillance de signaleurs/contrôleurs.

LES EPREUVES

Yzeuraid est un enchaînement d'épreuves chronométrées sans assistance et en autonomie complète.

Tir à l'Arc, sur le site des Ozières.

VTT (13kms)

Run and Bike (12kms)

VTT (13kms)

Canoë Orientation (sur plan d'eau)

Tir à l'arc/biathlon

Course d'Orientation, dans la forêt des Vesvres (arrivée en VTT – 8kms)

Ponts flottants (200m)

Tyrolienne (non chronométré)

CHRONOMETRE

1. Le temps comptant pour le classement final sera celui cumulé de toutes les épreuves (sauf tyrolienne) auxquels s'ajouteront les éventuelles pénalités.
2. Le chronomètre sera déclenché au départ du VTT et sera arrêté à l'arrivée sous l'arche après l'épreuve **des ponts flottants** au plan d'eau des Ozières. L'épreuve (tyrolienne) est **obligatoire** mais non chronométrée.
3. Les concurrents devront passer obligatoirement sous l'arche à chaque passage aux Ozières pour valider des temps intermédiaires.
4. Toute équipe est tenue de porter secours et de prévenir le cas échéant en cas d'accident constaté sur le parcours. Un temps bonus à l'appréciation du jury sera attribué pour compenser le temps perdu.
5. L'équipe doit rester soudée et solidaire au regard du chronométrage qui sera arrêté sur le dernier équipier.

CLASSEMENT ET RECOMPENSES

1. Le jury est composé de membres de l'organisation, il est seul habilité à recevoir les éventuelles réclamations.
2. Le temps de l'équipe sera validé qu'après vérification des cartes de pointage.
3. Les bonifications ou pénalités attribuées pendant la course seront comptabilisées par l'équipe d'organisation.
4. Les résultats ne seront définitifs et communiqués qu'après l'arrivée de la dernière équipe.
5. Plusieurs classements avec récompenses seront établis: féminines, masculines et mixtes (3 premières scratch).
6. Lots souvenirs à tous les concurrents
7. Palmarès à partir de 16h30. vin d'honneur offert par la municipalité

CAUSES DE DISQUALIFICATION

1. Toute transgression du présent règlement
2. Liste non exhaustive comprenant: tout comportement anti sportif, injurieux; non assistance à personne en danger; abandon d'un coéquipier; non port du casque et du gilet de sauvetage; non respect des consignes données par les signaleurs ou contrôleurs; non respect de la nature des règles de propreté sur le parcours et lieu d'accueil.....
3. Toute équipe qui ne fera pas une épreuve.

ANNULATION ET REMBOURSEMENT

1. En cas de forfait d'une équipe, celle ci doit avertir l'organisation avant la date de la manifestation pour être remboursée.
2. Une équipe ne se présentant pas au départ sans en avoir averti l'organisation ne pourra prétendre à aucun remboursement.
3. Si le Comité d'Organisation juge que les conditions climatiques sont trop défavorables, il procédera aux modifications nécessaires du parcours, à l'arrêt d'une épreuve et dans le cas extrême à l'annulation de la manifestation. Les concurrents se verront remboursés de leur inscription.

GNRMN (Groupement National des Raids Multisports de Nature)

Le GNRMN a été crée pour rassembler les pratiquants, les organisateurs et les fédérations concernées au sein d'une même entité.

Il existe actuellement près de 500 raids natures ou multisports en France et un grand nombre de raiders recensés par le site « raidnature.com) et qui n'appartiennent à aucune fédération.

Le ministère des sports a demandé de faire en état des lieux des sports de nature en France afin de prendre en compte cette nouvelle tendance.

Ce groupe de travail s'est fixé comme objectifs de défendre :

- la liberté aux organisateurs de proposer les épreuves de leur choix
- La possibilité d'accès aux espaces naturels qui est de plus en plus réglementée voire faisant le plus souvent l'objet d'interdictions
- La représentativité auprès des pouvoirs publics et des médias.
- La proposition d'une assurance pour les organisateurs et d'une assurance individuelle accident pour les coureurs
- Favoriser le développement des raids nature dans un souci permanent de développement durable...

Concrètement ce groupe de travail a déjà donnée naissance à l'élaboration du guide de l'organisateur de « RAIDS MULTISPORTS DE NATURE », guide précieux en matière de recommandations et de conseils, notamment liés à la sécurité relative aux différentes épreuves pouvant composer un Raid.

Ce groupement ne remplace pas une fédération.

Différents services sont proposés aux pratiquants, tels que le contrat « individuelle accident » spécifique aux raids, de disposer d'un site internet officiel, d'obtenir un certificat médical, de faciliter la reconnaissance médiatique...

Afin de soutenir ce mouvement YZEURAID a décidé d'adhérer et versera 1 € par participant afin de donner au groupement les moyens à ses différentes actions dont bénéficierons les organisateurs et les raideurs.